



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 57
présents : 37
absents représentés : 14
absents excusés : 6

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc ASCHARD, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Emmanuelle BRESSOUD, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à M. Jean-Luc ASCHARD, M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Patrick BENOIST a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Francis BETBEDER a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Hervé BOUYRIE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Pascal CANTAU a donné pouvoir à Mme Sylvie DE ARTECHE, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Benoît DARETS a donné pouvoir à Mme Nathalie DARDY, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, M. Dominique DUHIEU a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Olivier GOYENECHÉ.

Absents excusés : Mesdames Véronique BREVET, Isabelle LABEYRIE, Messieurs Lionel CAMBLANNE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Alexandrine AZPEITIA.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

1. Budget principal

a) Travaux hors compétence : Saubion, route de Tosse

Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour l'aménagement de la route de Tosse à Saubion.



Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4581 24 15 -Travaux hors compétence à Saubion	+ 75 000,00 €			
4582 24 15 -Travaux hors compétence à Saubion		+ 75 000,00 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

b) Travaux Hors PPI Voirie :

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors PPI financés par un reversement partiel à hauteur du montant HT des travaux, de la taxe d'aménagement perçue par la commune, et portant sur des aménagements de sécurité :

- sur la rue du Château d'eau à Tosse,
- sur l'avenue de l'Océan à Labenne,
- sur le boulevard François Mitterrand à Capbreton,
- sur la place des baleiniers à Capbreton,
- aux abords du marché couvert à Capbreton,
- sur la rue des Vignerons à Capbreton.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - TOSSE	+ 43 237,80 €			
10226 - Taxe d'aménagement TOSSE		+ 36 031,50 €		
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - LABENNE	+ 120 995,28 €			
10226 - taxe d'aménagement LABENNE		+ 100 829,40 €		
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - CAPBRETON	+ 61 351,20 €			
10226 - taxe d'aménagement CAPBRETON		+ 51 126,00 €		
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - CAPBRETON	+ 260 126,88 €			
10226 - taxe d'aménagement CAPBRETON		+ 216 772,40 €		
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - CAPBRETON	+ 1 293 540,00 €			
10226 - taxe d'aménagement CAPBRETON		+ 1 077 950,00 €		
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - CAPBRETON	+ 7 627,20 €			
10226 - taxe d'aménagement CAPBRETON		+ 6 356,00 €		
10222 - FCTVA		+ 293 119,53 €		
1641- Emprunt		+ 4 693,53 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

c) Travaux hors PPI voirie hors compétence MACS (financement conseil départemental)

Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors PPI financés par un fonds de concours du Département portant sur :

- l'aménagement de l'avenue Lartigau à Capbreton,



- l'aménagement de la route de Tosse à Saubion.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - CAPBRETON	+ 69 680,00 €			
1323 - subventions du Département		+ 69 680,00 €		
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI - SAUBION	+ 20 348,32 €			
1323 - subventions du Département		+ 20 348,32 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

d) Travaux hors PPI voirie : financement PEPE

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors PPI portant sur le réaménagement de la route des Monts depuis le carrefour giratoire de la RD810 en vue d'assurer la desserte de l'activité de LIDL à Saint-Geours-de-Marenne, financés par une participation de la société LIDL dans le cadre d'une participation financière aux équipements publics exceptionnels.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 21262 2317 - voirie hors PPI	+ 420 000,00 €			
10226 - taxe d'aménagement		+ 350 000,00 €		
10222 - FCTVA		+ 68 896,80 €		
1641 - Emprunt		+ 1 103,20 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

e) Réaffectation de dépenses liées aux projets logiciels

Les éditeurs de logiciels construisant de plus en plus souvent leurs offres sous la forme de droits d'utilisation annuelle, il est nécessaire de réaffecter des sommes prévues en investissement pour l'achat de logiciel, vers la section de fonctionnement. Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire global, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la prise en charge des droits d'utilisation annuels des logiciels et licences.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 2126005 2051 - achats de logiciels	- 81 000,00 €			
Opération 2126005 2188 - achats autres biens mobiliers	- 30 000,00 €			
021 - virement de la section de fonctionnement		- 111 000,00 €		
023 - virement à la section d'investissement			- 111 000,00 €	
611 - prestations de services			+ 77 400,00 €	
62268 - honoraires			+ 30 000,00 €	
65821 - déficit des budgets annexes CULINAIRE			+ 3 600,00 €	

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

f) Réaffectation de dépenses de communication

MACS, dans la poursuite de sa recherche de sincérité comptable, se doit de mieux respecter les nomenclatures budgétaires et comptable. À ce titre, les campagnes de communication dans le cadre de l'ouverture du PARCC, ainsi que



les frais relatifs à l'animation d'évènements sur la sobriété foncière notamment, sont à affecter en fonctionnement, chapitre 011, et non sur l'opération du PARCC ou du PLUi en investissement.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 1000 2313 – communication PARCC	-8 900,00 €			
Opération 911 202 – Communication PLUI	-12 000,00 €			
Opération 961 202 – Communication PLH	-8 500,00 €			
Opération 997 2313 – Communication Pépinière Pédebert	-10 000,00 €			
021 – Virement de la section de fonctionnement		-39 400,00 €		
023 - virement à la section d'investissement			-39 400,00 €	
6231 - Insertions			+ 9 400,00 €	
6236 – Catalogues et imprimés			+ 30 000,00 €	

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

g) Cotisations d'assurance

L'augmentation du coût de notre assurance pour le multirisques (6161) conduit à un débit de 11 800,77 € qu'il convient de compenser. La présente décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire global, a pour but d'ouvrir les crédits nécessaires.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6161 - Assurances multirisques			+ 12 000,00 €	
75888 - Autres produits divers d'assurance (indemnité d'assurance)				+ 12 000,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

h) Renouvellement d'équipements à Pôle Sud

Après 10 ans d'activité, il est nécessaire de renouveler certains équipements du Pôle Sud, mais également de procéder à l'achat d'une sono et de lumières LED. Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à ces achats.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 972 : 2313 – travaux de réfection toiture Pole Danse	-20 000,00 €			
Opération 21268 : 2188 – Achats de matériels	+ 20 000,00 €			

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.



i) Revalorisation des subventions aux budgets annexes

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux versements des subventions d'équilibre et subventions d'équipement aux budgets annexes de MACS dans le cadre des propositions citées ci-dessous dans les paragraphes correspondants aux budgets annexes concernés.

À cela s'ajoute le transit par le budget MACS des attributions de compensation pour la gestion du trait de côte délégué à Capbreton et détaillé au paragraphe du budget déchets et environnement.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65821 - Déficit des budgets annexes AYGUEBLUE			+ 261 600,00 €	
65821 - Déficit des budgets annexes CULINAIRE			+ 142 000,00 €	
65823 - Déficit des budgets annexes TRANSPORT			+ 716 500,00 €	
7351 - Fraction de compensation TFPB				+ 95 000,00 €
7352 - Fraction de compensation CVAE				+ 85 000,00 €
73111 - Impôts directs locaux				+ 140 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement			- 800 100,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		- 800 100,00 €		
1641 - Emprunt		+ 1 658 992,98€		
20415331, opération 21264 - subvention d'équipement au budget annexe Déchets et environnement	+ 361 346,26 €			
13146 - Attribution de compensation CAPBRETON		+ 361 346,26 €		
20415331, opération 21264 - subvention d'équipement au budget annexe Déchets et environnement	+ 1 145 190,48 €			
13146- Attribution de compensation CAPBRETON		+ 286 297,50 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

2. Budget annexe « Pôle Culinaire »

a) Augmentation des dépenses d'alimentation

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires pour faire face à l'augmentation des prix puisque l'inflation sur le 1er semestre enregistré en France est de 2,3 %. Un crédit supplémentaire de 110 000 € est nécessaire pour la production des repas jusqu'à la fin de l'année.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Article 6027 - Alimentation			+ 110 000,00 €	
Article 75822 - Prise en charge du déficit par le Budget principal				+ 110 000,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.



b) Mise en place d'un outil de paiement en ligne pour la régie

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la mise en place du paiement en ligne sur la régie du Pôle culinaire. Elle est en lien avec la décision modificative permettant la réaffectation des crédits entre les sections d'investissement et de fonctionnement des dépenses liées aux projets logiciels sur le budget principal.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
611 - Prestations de services			+ 3 600,00 €	
Article 75822 - Prise en charge du déficit par le Budget principal				+ 3 600,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

c) Augmentation des dépenses de location

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux charges liées au marché de location de camions réfrigérés qui sont revues à la hausse sur le second semestre affichant un besoin de 35 000 €.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Article 61351 – Locations matériel roulant			+ 35 000,00 €	
Article 706888 - Prestations de services				+ 35 000,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

d) Assurance dommage ouvrage

Le budget primitif prévoyait pour 2024 des assurances dommage ouvrage pour les travaux du nouveau pôle culinaire à hauteur 60 000 €. Sans prévaloir de la décision à venir de la commission d'appel d'offre, les offres remises culminent à 92 000 €. Il convient donc de budgéter 32 000 € supplémentaires.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6162 - Assurances Dommage-construction			+ 32 000,00 €	
Article 75822 - Prise en charge du déficit par le Budget principal				+ 32 000,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

3. Budget annexe « Aygueblue »

a) Gestion des travaux en contentieux

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux assurés par MACS dans le cadre de la fin de la DSP de Vert Marine et qui sont à la charge du délégataire sortant, un contentieux étant en cours pour le règlement.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
615221 - entretien et réparations bâtiments publics			+ 55 000,00 €	
60632 - fournitures de petit équipement			+ 16 000,00 €	



62268 - honoraires			+ 30 400,00 €	
6245 - transport élèves			+ 16 000,00 €	
6188 - autres frais divers			+ 9 200,00 €	
65888 - participation au délégataire			+ 88 000,00 €	
6865 - provision pour risque et charges			+ 247 000,00 €	
75888 - autres produits divers de gestion courante				+ 247 000,00 €
75822 - prise en charge du déficit par MACS				+ 220 600,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

b) Assurance dommage ouvrage

Le budget primitif prévoyait pour 2024 des assurances dommage ouvrage pour les travaux d'Aygueblue à hauteur de 25 000 €. Le marché attribué pour Aygueblue s'élève finalement à près de 66 000 €. Il convient donc de budgéter 41 000 € supplémentaires.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6162 - Assurances Dommage-construction			+ 41 000,00 €	
75822 - Prise en charge du déficit par MACS				+ 41 000,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

4. Budget annexe « Transport »

Augmentation des dépenses liées aux prestations de transport

- les effets de la gratuité mise en œuvre en septembre 2023, qui a accru la fréquentation sur l'ensemble des lignes Yégo, ce qui peut nécessiter en heure de pointe, la mise en place de véhicules de doublages pour les scolaires,
- la mesure de retours à 16h et 18h en transport scolaire depuis le lycée de Tyrosse qui a accru la fréquentation des cars scolaires matin et soir et nécessite des moyens supplémentaires,
- l'évolution des coûts du transport avec une hausse des coûts unitaires des prestations de l'opérateur TRANS LANDES en 2023, une indexation des prix à 13 % cette année et un paiement des prestations en TTC,
- la mise en œuvre, à partir de septembre 2024 d'une offre de transport à la demande pour les communes non desservies par Yégo.

Cette décision modificative a pour objet de pouvoir assurer le paiement des prestations jusqu'à fin décembre 2024.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65737 - participation à TransLandes			+ 716 500,00 €	
7588 - subvention d'équilibre du budget principal				+ 716 500,00 €

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

5. Budget annexe « Déchets et environnement »

a) Stratégie du trait de côte



Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la régularisation comptable des écritures pour le constat des transferts financiers liés à la gestion du trait de côte à Capbreton. Les investissements ont été réalisés sur la phase 1 par la commune pour le compte de la Communauté de commune pour un montant de 2 991 202,17 € et seront bientôt réalisés pour la phase 2 pour un montant de 5 668 000,00 €. Après déduction des subventions et du FCTVA le reste à charge est prélevé sur les attributions de compensation de la commune par l'intermédiaire du budget principal de MACS.

Phase 1

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 993 2158 - Autres installations	+ 2 991 202,17 €			
1328 - Subventions autres		+ 2 070 659,60 €		
10222 - FCTVA		+ 559 196,31 €		
13151 - Subvention d'équipement MACS		+ 361 346,26 €		

Phase 2

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 993 2158- Autres installations	+ 5 688 000,00 €			
1328-Subventions autres		+ 3 609 750,00 €		
10222- FCTVA		+ 933 059,52 €		
13151-Subvention d'équipement MACS		+ 1 145 190,48 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

b) Travaux hors compétence

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la prise en compte des révisions de prix sur les travaux d'installation de conteneurs sur l'avenue de Tourren à Saint-Vincent de Tyrosse.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
45812214 - Travaux hors compétence Saint-Vincent-de- Tyrosse	+ 1 000,00 €			
45822214 - Travaux hors compétence Saint-Vincent-de- Tyrosse		+ 1 000,00 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

6. Budget annexe « ZAE de Arriet à Benesse-Marenne »

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence réalisés pour le compte du SITCOM dans le cadre de la cession des parcelles cadastrées AS n° 433 ET n° 414 située dans la ZA d'Arriet à Bénésse-Marenne.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6015-Acquisition terrain			+ 25 000,00 €	



71355-Variation de stock de terrains aménagés				+ 25 000,00 €
3555-Variation de stock de terrains aménagés	+ 25 000,00 €			
1641-Emprunt		+ 25 000,00 €		
4581 24 25-Travaux hors compétence SITCOM	+ 25 000,00 €			
4582 24 25-Travaux hors compétence SITCOM		+25 000,00 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

7. Budget annexe « ZAE de Magescq »

Cette décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux créances admises en non-valeur.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6541-Créances admises en non-valeur			+ 800,00 €	
71355-Variation de stock de terrains aménagés				+ 800,00 €
3555-Variation de stock de terrains aménagés	+ 800,00 €			
1641-Emprunt		+ 800,00 €		

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

8. Budget annexe « Photovoltaïque »

Cette décision modificative a pour objet la création d'une opération d'investissement pour la prise en compte des dépenses liées à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le Pôle d'Échange Multimodal de Saint-Vincent de Tyrosse.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 2126251 – 2313- Construction ombrières photovoltaïques Aygueblue	- 300 000,00 €			
Opération 2126252 – 2313- Construction ombrières photovoltaïques Pole Culinaire	- 100 000,00 €			
Opération 2126254 – 2313 - Construction ombrières photovoltaïques Pôle d'Échange Multimodal	+ 400 000,00 €			

Le conseil communautaire, décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 septembre 2024

Le président,
Pierre Froustey